

# PROCES VERBAL

Séance extraordinaire du 28 décembre 2024 à 11h00

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Pouvoirs : 3  
Nombre de membres votants : 14

Date de convocation : 23 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit décembre

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SEVELINGES, dûment convoqué en urgence, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique PALLUET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 décembre 2024

**PRESENTS** : Mmes et MM PALLUET Dominique, Maire- LAPIERRE Estelle- TISSIER Marie-Laure- Adjoint- THOMACHOT Catherine- BEAUPERTUIT Marie-Paule- RAMBAUD Ludovic - MILLIER Annie- BLANCHARD Cyrille- FOUILLAND Cédric- BERCHOUX Patrick- DESMARCHELIER Didier

**ABSENTS** : Madame Myriam BRETTON (pouvoir à Marie-Paule BEAUPERTUIT), Madame Agathe DELANNOY (pouvoir à Madame Estelle LAPIERRE), Monsieur Roger NONY (Pouvoir à Monsieur Ludovic RAMBAUD), Tanguy DELETRE

**SECRETAIRE** : Monsieur BLANCHARD Cyrille

---

## ORDRE DU JOUR

### DELIBERATION N° 2024-12-001

#### RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **Considérant ce qu'il suit :**

**Vu** la démission à la date du 23/12/2024 d'un agent technique en charge du périscolaire cantine garderie et du ménage pour un temps non complet de 24h00 hebdomadaire ;

**Vu** la nécessité de continuité du service public avec le maintien de la cantine et de la garderie, il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps non complet de 7 heures 05 hebdomadaires d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 6 janvier 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, suite à la démission de l'agent actuel et pour continuer le service cantine et garderie

DECIDE

La création à compter du 6 janvier 2025 d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 7 heures 05 hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 180 jours allant du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025 inclus.

- L'agent justifiera d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **DELIBERATION N° 2024-12-002**

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN CHARGE DU MENAGE**

L'assemblée délibérante ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **Considérant ce qu'il suit :**

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps non complet de 16 heures 11 hebdomadaires d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 6 janvier 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en charge du ménage

#### **DÉCIDE**

La création à compter du 6 janvier 2025 d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour 16 heures 11 hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 243 jours allant du 6 janvier 2025 au 31 août 2025 inclus.

- L'agent justifie d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**QUESTIONS DIVERSES :**

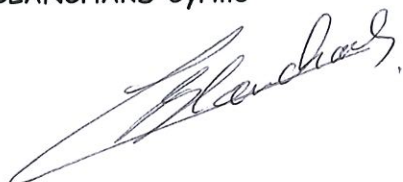
L'éclairage public reste allumé toute la nuit, problème d'horloge ?  
Le règlement de la cantine est à revoir

Puis l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12h00

Prochain conseil municipal fixé le 6 février 2025

Sevelinges, le 06/02/2025.

Secrétaire de séance  
BLANCHARD Cyrille



Le Maire, Dominique PALLUET

